

1 Entreprise et son projet 2 Établissements 1 Équipe multi-compétences 9 Mois

Des résultats!



Plus d'informations sur <u>artsetmetiers.fr/ati</u>



## C'est quoi un Atelier de Transfert et d'Innovation (ATI)?

Le dispositif ATI permet de concentrer, autour d'un besoin d'une entreprise du Grand Est (start-up, TPE, PME, ETI), une équipe d'étudiant(e)s provenant de deux établissements d'enseignement supérieur différents avec des compétences complémentaires et utiles à l'élaboration de solutions innovantes en réponse à la problématique posée.

L'équipe multi-compétences d'un ATI est composée :

- \_ de collaborateurs d'une entreprise,
- \_ d'étudiant(e)s accompagné(e)s par des enseignants experts. Ensemble, ils mettent en place et mènent chaque projet proposé par une entreprise : nouveaux produits, procédés, services, marchés, organisations, etc.

Les livrables (études de faisabilité, études de marchés, cahiers des charges, maquettes, prototypes, tests d'usage, preuve de concept, etc.) sont précisés pour chaque projet en collaboration avec l'entreprise et les formations associées.

## Des partenariats stimulants et innovants!

Les ATI sont soutenus depuis plus de dix ans par la Région (Lorraine puis Grand Est) et sont reconnus comme un outil performant stimulateur d'innovations. Ce dispositif est en lien étroit avec des centres de formations du territoire (écoles d'ingénieurs, de management, d'architecture, IUT, ...) et leurs plateformes technologiques, souvent considérées comme peu accessibles par les entreprises.

Ce partenariat est gagnant-gagnant. L'entreprise récolte une, voire plusieurs propositions innovantes en réponse à ses besoins. Les établissements d'enseignement supérieur eux, voient leur pédagogie alimentée par de vraies problématiques avec un apprentissage du travail collaboratif.

## Pour qui sont les ATI?

Porté par CaMéX-IA Grand Est, Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) labellisé Excellence, le dispositif est ouvert à l'ensemble des start-up, TPE, PME, ETI et des établissements d'enseignement supérieur du Grand-Est.

Tous les secteurs économiques sont concernés, en particulier les projets utilisant du numérique ou de l'Intelligence Artificielle.

La période de travail d'un ATI s'étend sur une année universitaire (de septembre à juin).



## Organisé par



Digitalisation et usage de l'intelligence artificielle CaMéX-IA Grand Est











Avec le soutien financier de la Région Grand Est



CHAMPAGNE-ARDENNE
Pour les entreprises : Amandine MOROY

amandine.moroy@ensam.eu

03.26.69.26.60

Pour les établissements d'enseignement supérieur : Jérôme ISSELIN jerome.isselin@ensam.eu 03.26.69.91.18

LORRAINE

Pour les entreprises : Olivier FOURQUIN

ofourquin@cesi.fr 06.99.02.33.44

Pour les établissements d'enseignement supérieur : Pascal LHOSTE pascal.lhoste@univ-lorraine.fr
06.08.27.30.54

**ALSACE** 

Pour les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur :
Touriya EL ANSARI
touriya.elansari@insa-strasbourg.fr
06.33.25.98.73



Plus d'informations sur <u>artsetmetiers.fr/ati</u>